



Refus de regroupement familiale sur place

Par zelou

bonjour

je viens d'avoir un refus de la prefecture pour un regroupement familiale sur place. je vous explique ma situation : je suis algerien j'ai la carte de résidant de 10ans , je suis marié en france en mars 2011 ma femme est egalement algerienne réside en france depuis 2004 avec un titre de sejour etudiant , mais au moment ou on a déposé le dossier à l'offi son titre de sejour est expiré.

en novembre 2011 il y'a eu naissance de notre fille.

toutes les conditions du regroupement familiale sont bonnes(ressources et logement).

la j'ai reçu un courrier de la prefecture qui m'explique que ma femme doit rentrer en algerie apres je pourais refaire les demarches pour la faire revenir en france , une décision que je ne comprends pas car ma femme est rentré légalement en france et elle y réside depuis 8 ans. ainsi je ne sais pas comment faire pour mon bébé qui n'a que 4 mois le séparer de sa mére ou bien de son père?

Je demande des conseils car je suis tres préoccupé et je ne sais pas exactement comment faire pour régulariser la situation de ma femme sans qu'elle retourne en algerie.

merci pour vos réponses

Par jury34

Bonjour,

Vous avez demandé à parler à un conseiller à la préfecture?

Cordialement

Par HENRI CALVIN

Essayez de voir avec la cimade. Il n'est pas normal qu'on vous demande de faire rentrer votre épouse, alors que vous sollicitez un regroupement familial sur place.

Cordialement